

# CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ



Avis est donné de la constitution de la SAS  
Architectes-Victorri A&MO.

*Capital social* : 20 000 € (libéré de moitié).

*Siège social* : 5, rue Paul-Lebailly à Saint-Pierre  
97500 Saint-Pierre-et-Miquelon.

*Objet social* : La société a pour objet l'exercice de la  
profession d'architecte et d'urbaniste,  
en particulier la fonction de maître  
d'œuvre et toutes missions se rapportant  
à l'acte de bâtir et à l'aménagement de  
l'espace.

À cette fin, la société peut accomplir  
toutes opérations concourant  
directement ou indirectement à la  
réalisation de son objet ou susceptibles  
d'en favoriser le développement.

*Durée  
de la société* : 99 ans à compter de l'immatriculation  
au RCS.

*Président* : M. Rodolphe VICTORRI, né le  
04/09/1965 à Nancy (Meurthe et  
Moselle), demeurant au 5, rue Paul-  
Lebailly à Saint-Pierre (97500 Saint-  
Pierre-et-Miquelon), nommé pour une  
durée illimitée.

Rodolphe VICTORRI

